



Résiliation contrat mutuelle

Par **lakhdar**, le **12/10/2009** à **20:15**

Bonjour,

je rencontre un problème avec ma mutuelle la LMDE et sollicite une aide juridique.
J'ai adhéré à cette mutuelle complémentaire le 24/11/2006. Cette adhésion couvre la période allant du 01/10/N au 01/10/N+1. cette année je ne souhaite pas adhérer à cette mutuelle donc j'ai envoyé une lettre avec avis de réception pour mettre fin à mon contrat. La LMDE me répond que je devais résilier mon contrat avant le 01/08/2009 pour cette année et donc mon contrat est renouvelé pour la période 2009/2010.
Je ne suis pas d'accord j'estime que je bénéficie d'un délais de 2 mois avant le date d'anniversaire de mon contrat pour résilier mon contrat.
Que puis je faire ? et quelle démarche à suivre ?

Merci

Par **chaber**, le **13/10/2009** à **06:00**

Bonjour,
les délais de résiliation sont repris dans vos conditions générales. S'ils sont respectés l'assureur ne peut refuser.

Il vous reste la résiliation par la loi Chatel. Votre avis d'échéance doit comporter mention de cette faculté. Réagissez dès la réception.